



Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

Demande de délivrance d'une garantie de restitution

Le Kunstmuseum Basel (Bâle) a présenté, conformément aux art. 10 et 11 de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.I) et à l'art. 7 de l'ordonnance y relative du 13 avril 2005 (RS 444.II), la demande de délivrance de garantie de restitution suivante:

- A. Nom et adresse des institutions prêteuses:
- Art Institute of Chicago, 111 South Michigan Avenue, Chicago, IL 60603-6110, USA;
 - Columbus Museum of Art, 480 East Broad Street, Columbus, OH 43215, USA;
 - Städel Museum, Dürerstrasse 2, 60596 Frankfurt a.M., Allemagne;
 - Museum Ludwig, Heinrich-Böll-Platz, 50667 Köln, Allemagne;
 - The Metropolitan Museum of Art, 1000 Fifth Avenue, New York, NY 10028-0198, USA;
 - The Museum of Modern Art (MoMA), 11 West 53rd Street, New York, NY 10019-5497, USA;
 - The Solomon R. Guggenheim Museum, 1071 Fifth Avenue, New York, NY 10128-0173, USA;
 - Musée Yves Saint Laurent, 5, Avenue Marceau, 75116 Paris, France;
 - Philadelphia Museum of Art, 26th Street & B. Franklin Parkway, BOX 7646, Philadelphia, PA 19101-7646, USA;
 - Stiftung Saarländischer Kulturbesitz, Bismarckstr. 11–19, 66006 Saarbrücken, Allemagne;
 - Museum Ulm, Neue Strasse 92, 89073 Ulm, Allemagne;
 - MUMOK, Museum moderner Kunst Wien Stiftung Ludwig Wien, Museumsplatz 1, 1070 Wien, Autriche.
- B. Description du bien culturel: cf. annexe¹;
- C. Indication la plus précise possible de la provenance du bien culturel: cf. annexe¹;
- D. Date prévue de l'importation temporaire du bien culturel en Suisse: 4 mars 2019;
- E. Date prévue de l'exportation du bien culturel hors de Suisse: 19 août 2019;

¹ La demande (et son annexe) sont disponibles sur le site de l'Office fédéral de la culture (www.bak.admin.ch/kgf, rubrique «Garantie de restitution pour les musées»); elles peuvent encore être retirées auprès de l'Office fédéral de la culture, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

- F. Durée de l'exposition: du 30 mars 2019 jusqu'au 4 août 2019;
- G. Durée demandée pour la garantie de restitution: du 4 mars 2019 jusqu'au 19 août 2019.

Office fédéral de la culture, Service spécialisé transfert international des biens culturels, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne.

Les oppositions contre la délivrance d'une garantie de restitution doivent être déposées dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication auprès du service spécialisé.

18 décembre 2018

Office fédéral de la culture:

Service spécialisé
transfert international des biens culturels